



# Agreste Champagne-Ardenne

## Les exploitations viticoles en 2007

En 2007, la Champagne Viticole compte 12 500 exploitations ayant de la vigne, dont 11 700 spécialisées en viticulture.

Les structures viticoles sont de petite taille : 2,74 ha de vigne en moyenne. 42 % d'entre elles sont non professionnelles. 23 % de la superficie en vigne sont exploités par 3 % des exploitations.

L'emploi viticole progresse nettement avec 2 200 UTA de plus qu'en 2000. Il atteint 23 330 unités de travail agricole (UTA). 93 % des UTA employés par la viticulture le sont par les exploitations professionnelles. Les salariés réalisent plus de la moitié de la quantité de travail.

Malgré une diminution, les entreprises individuelles prédominent. La part des EARL est en hausse pour atteindre 14 % en 2007. Elles exploitent 29 % de la superficie en vigne.

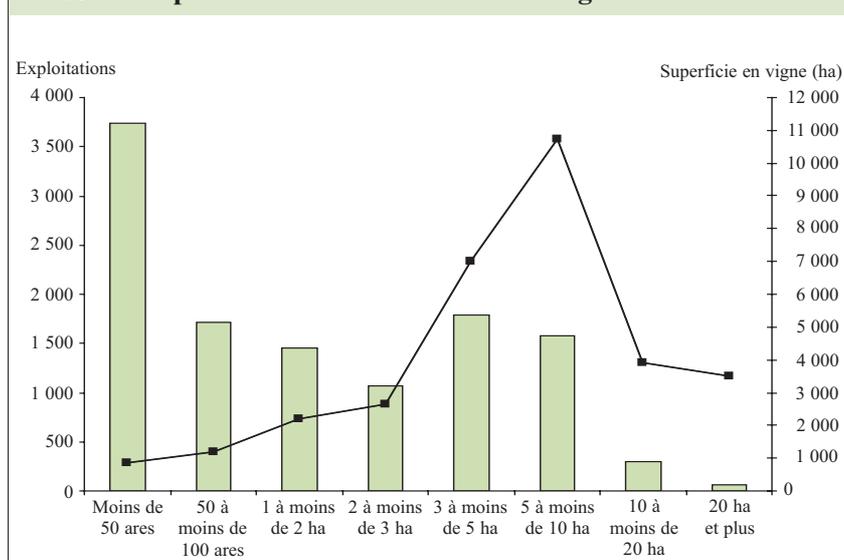
## Forte augmentation de l'emploi dans les exploitations professionnelles viticoles

### Des exploitations parmi les plus petites de France

En 2007, la Champagne Viticole compte 12 470 exploitations ayant de la vigne, dont 11 700 spécialisées en viticulture. Parmi celles-ci, 58 % sont qualifiées d'exploitations professionnelles. Depuis le recensement de 2000, le nombre d'exploitations spécialisées en viticulture aurait diminué d'un peu plus de 5 %. Cette diminution était de 2 % entre 1988 et 2000. Elle provient des exploitations non professionnelles dont le nombre diminue de 13 % entre 2000 et 2007 alors que les exploitations professionnelles augmentent légèrement.

Les exploitations viticoles champenoises sont caractérisées par leur petite taille : 2,74 ha de vigne en moyenne. En France, ce sont les plus petites exploitations viticoles. Près d'un tiers ont une superficie inférieure à 50 ares et 15 % une surface comprise entre 50 ares et 1 ha. Les exploitations de petite taille sont essentiellement des exploitations non professionnelles, notamment en dessous de 50 ares. Entre 50 ares et 1 ha, ces dernières représentent encore 56 % de l'ensemble. A partir de 1 ha de vigne les exploitations

### 47 % des exploitations ont une surface en vigne inférieure à 1 ha



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007

deviennent principalement professionnelles. Seules 8 % des exploitations non professionnelles ont une surface en vigne de plus de 1 ha et dans tous les cas inférieure à 2 ha.

La superficie moyenne en vigne des exploitations professionnelles est de 4,4 ha. Un peu plus de la moitié du vignoble est exploitée par des exploitations de taille moyenne (3 à 10 ha de vigne). Les grandes structures (superficie de 10 ha et plus) exploitent 23 % du vignoble, bien qu'elles ne représentent que 3 % des exploitations spécialisées en viticulture. Leur part demeure stable. Les 56 plus grandes exploitations

ont une superficie moyenne de 63 ha et utilisent 11 % du vignoble.

Les trois quarts des exploitations viticoles ont leur siège dans le département de la Marne. L'Aube en compte 16 % et l'Aisne 6 %. Mais c'est dans la Marne que les structures sont les plus petites avec 2,46 ha de vigne en moyenne par exploitation. Dans l'Aube et dans l'Aisne, la superficie moyenne est respectivement de 3,90 ha et de 3,62 ha. En dehors des 11 700 exploitations spécialisées en viticulture, 768 exploitations, dont l'orientation principale n'est pas viticole, cultivent aussi de la vigne.

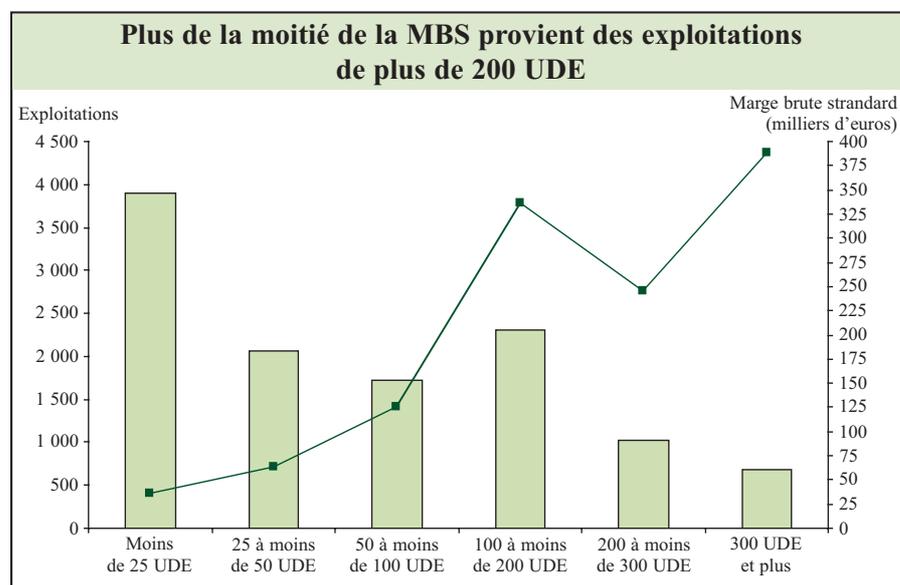
Ces structures exploitent près de 98 200 ha dont 1 130 en vigne. En moyenne, elles mettent en valeur 1,5 ha de vigne mais 11 % d'entre elles ont une superficie en vigne de 3 ha et plus. Parmi ces 768 exploitations, un tiers est principalement orienté vers les cultures générales et cultive en moyenne 80 ares de vigne. Un peu plus de la moitié sont tournées vers la polyculture : elles exploitent 2,1 ha de vigne mais aussi des céréales, des oléagineux et peuvent avoir des animaux. Une cinquantaine d'hectares de vigne sont mis en valeur par les 86 exploitations orientées vers les seules céréales et oléoprotéagineux.

### ■ Une grande dimension économique malgré l'importance des petites exploitations

La dimension économique des exploitations viticoles, calculée à partir de la marge brute standard (MBS), est nettement supérieure à la moyenne des exploitations champenoises. Elle atteint 102 unités de dimension européenne (UDE) pour l'ensemble des exploitations viticoles. Pour les exploitations agricoles non viticoles de la région champardennaise, la moyenne est de 91 UDE. Pour les exploitations professionnelles, l'écart est encore plus élevé : 165 UDE en viticulture et 113 pour le reste de l'agriculture.

Les exploitations avec les plus grandes dimensions économiques se situent dans l'Aube avec 134 UDE en moyenne. Cette moyenne n'est que de 95 UDE dans la Marne, en lien avec des superficies par exploitation en vigne plus petites dans ce département.

La moitié des exploitations viticoles ont une dimension économique de moins de 50 UDE et ne réalisent que



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007

8 % de la MBS totale. Les exploitations de 200 UDE et plus dégagent plus de la moitié de la MBS mais ne représentent que 15 % des structures. 6 % des

exploitations concentrent près d'un tiers de la MBS de l'OTEX viticulture, celles de 300 UDE et plus.

### ■ L'emploi s'accroît de 2 200 équivalents temps plein depuis 2000

En 2007, l'emploi en viticulture représente 23 330 UTA, soit l'équivalent de 23 330 personnes travaillant à temps complet. Depuis 2000, il a progressé de 2 220 UTA. Si, hors viticulture, la quantité de travail réalisé dans les exploitations professionnelles agricoles a diminué de 11 % depuis 2000, l'emploi dans les exploitations professionnelles viticoles a augmenté de 12 %. Ces dernières emploient ainsi l'équivalent de 21 700 personnes travaillant à temps complet. Pour les exploitations viticoles non professionnelles, l'emploi reste stable.

La moitié de la quantité de travail est réalisée par les salariés. L'emploi salarié progresse depuis 2000, aussi bien pour les salariés permanents (+ 755 UTA) que pour les salariés saisonniers (+ 860 UTA). Le travail réalisé par les ETA et les CUMA est également en hausse de 420 UTA.

Les salariés permanents contribuent pour un quart au travail réalisé dans les exploitations, part stable depuis 2000. L'emploi de salariés permanents est quasiment l'exclusivité des exploitations professionnelles. 40 % d'entre elles emploient au moins un salarié. 70 % des exploitations ayant au moins

1 salarié en occupent de 1 à 2 et concentrent 38 % de l'effectif. Les exploitations ayant 5 salariés et plus emploient un peu plus d'un tiers de ceux-ci, bien qu'elles ne représentent que 3 % des exploitations professionnelles. Pour les exploitations en ayant, l'emploi salarié permanent équivaut en moyenne à 2,2 UTA.

Comme en 2000, les salariés occasionnels contribuent également pour un quart au travail total réalisé dans les exploitations. Cette contribution est le fait de 131 630 saisonniers qui oeuvrent en moyenne 10 jours par an, essentiellement pour les vendanges. En 2007,

les exploitations viticoles ont embauché 15 000 salariés occasionnels de plus qu'en 2000. Par contre, bien qu'en progression depuis 2000, le travail fourni par les ETA et les CUMA reste peu développé. Il ne représente que 3 % des UTA de l'ensemble des exploitations viticoles.

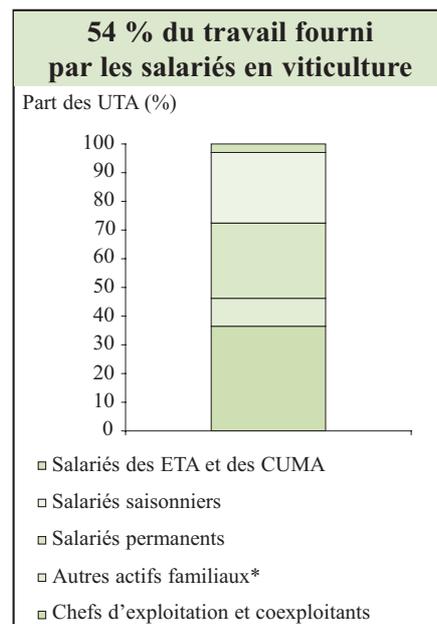
Seulement 46 % du travail réalisé dans les exploitations viticoles l'est par la population familiale et un peu plus d'un tiers par les chefs d'exploitation et coexploitants. Les chefs d'exploitation et coexploitants viticoles travaillent pour 53 % d'entre eux à temps partiel. La double activité est notamment très importante dans les exploitations non professionnelles. Un grand nombre de viticulteurs conservent des terres, souvent d'origine familiale, mais ne font pas de la viticulture leur activité principale. Parmi les non professionnels, les trois quarts des chefs d'exploitation

déclarent effectuer moins d'un quart temps sur leur exploitation. La situation est très différente dans les structures professionnelles. Sur les 6 800 chefs d'exploitation, 25 % sont à temps partiel, et parmi eux 10 % consacrent moins d'un quart temps à leur exploitation.

Sur les 14 040 chefs d'exploitation et coexploitants, 9 560 déclarent avoir comme activité principale la profession d'exploitant agricole ou d'aide familial. 11 % des exploitants se déclarent salariés agricoles. Les inactifs sont à peine moins nombreux et, parmi eux, 40 % sont des retraités agricoles. La part des employés et des ouvriers atteint 6 %.

Malgré une part de 42 % des exploitations viticoles, les exploitations non professionnelles n'emploient que 7 % des UTA en viticulture. Le travail dans les exploitations viticoles non professionnelles provient essentiellement du

travail des chefs d'exploitation et coexploitants et des membres de la famille.



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007

\* y compris les conjoints non exploitants

## Nette augmentation des EARL en sept ans

La Champagne Viticole demeure caractérisée par une part importante d'exploitations individuelles, même si cette part est en diminution depuis 2000. Ainsi, 78 % des exploitations sont dites individuelles en 2007 contre 85 % en 2000. Parmi les exploitations professionnelles, les individuelles représentent 63 %, soit 10 points de moins qu'en 2000. Elles sont de petite taille, aussi bien pour leur superficie en vigne (1,44 ha en moyenne) que pour leur main-d'oeuvre (1,1 UTA par exploitation). Elles emploient à peine 10 000 équivalents temps plein sur les 23 330 de la Champagne Viticole

Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) continuent à s'accroître pour atteindre 14 % de l'ensemble des exploitations et 24 % des professionnelles. Proportionnellement au nom-

bre d'exploitations viticoles, les EARL sont moins représentées dans la Marne (12 %) mais plus dans l'Aube (25 %). Les EARL exploitent en moyenne 5,6 ha de vigne avec 4 UTA. 44 % du travail provient des membres de la famille et un peu plus du quart de salariés permanents. La gestion des EARL est donc encore en grande partie familiale, comme pour l'ensemble des exploitations viticoles.

Le nombre de groupements agricoles d'exploitation en commun reste très faible avec 40 exploitations. Les sociétés civiles (SCEV, ...) et les autres sociétés (SA, SARL) représentent respectivement 5 et 3 % des exploitations professionnelles. La superficie en vigne des sociétés commerciales ou coopératives est la plus grande avec 14 ha de vigne et 9,5 UTA en moyenne par exploitation. Un peu plus de la moitié du travail y est

réalisé par des salariés permanents, et à peine plus d'un quart par des salariés saisonniers.

## Formation agricole continue peu développée

En 2007, 56 % des chefs d'exploitation et coexploitants n'ont aucune formation agricole initiale dans les exploitations non professionnelles contre 40 % dans les exploitations professionnelles. De même, la proportion de chefs d'exploitation et coexploitants ayant une formation agricole de niveau BAC + 2 ou plus est deux fois plus élevée chez les professionnelles que les non professionnelles, respectivement 10 % et 5 %. Le niveau de formation initiale non agricole des chefs d'exploitation et coexploitants est quasi-équivalent dans les exploitations professionnelles et non professionnelles. 60 % des chefs d'exploitation et coexploitants ont un niveau de formation générale supérieur au primaire. Et parmi eux, 18 % ont suivi une formation dans le supérieur. La formation professionnelle agricole continue est peu développée en viticulture. Depuis 2000, 7 % des chefs d'exploitation et coexploitants ont suivi un stage, proportion équivalente dans les exploitations professionnelles et non professionnelles.

## Les exploitations individuelles exploitent 41 % de la surface en vigne

	2000		2007	
	Part des exploitations (%)	Part des exploitations (%)	Surface moyenne en vigne (ha)	UTA totales
Exploitants individuels	85,0	77,7	1,4	1,1
EARL	8,7	14,1	5,6	4,0
GAEC	0,4	0,3	7,7	5,2
Sociétés civiles	2,9	4,7	8,0	5,4
Sociétés commerciales ou coopératives	3,0	3,2	13,7	9,5

Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007

## ■ Près d'un exploitant sur cinq a 60 ans ou plus

La Champagne compte peu d'exploitants viticoles jeunes : 5 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 12 % moins de 35 ans. Leur nombre est inférieur dans ces classes d'âge à celui de 2000. Ils restent proportionnellement aussi nombreux entre 40 et 54 ans. Par contre, la part des exploitants de plus de 60 ans est plus élevée : 19 %, soit 4 points de plus qu'en 2000. Ces derniers sont particulièrement présents dans les exploitations non professionnelles (29 %). Avant 60 ans, les exploitants sont plus nombreux dans les exploitations professionnelles que dans les non profession-

nelles : leur part est respectivement de 86 % et 71 %. Sur les 6 900 exploitants et coexploitants âgés de 50 ans et plus, 3 035 déclarent connaître leur successeur.

La part des femmes exploitantes ou coexploitantes est proche de 40 % en viticulture. 37 % des exploitations viticoles sont aussi dirigées par une femme. 8 % des exploitations spécialisées en viticulture sont gérées par des chefs d'exploitation âgés de 65 ans et plus dont les deux tiers sont des femmes.

### Méthodologie

■ L'enquête sur la structure des exploitations de 2007 est la troisième et dernière de la décennie. Elle a été réalisée à l'automne 2007 sur un échantillon de 3 064 exploitations en Champagne-Ardenne. Afin de présenter des évolutions statistiques significatives, les résultats 2007 sont comparés aux données 2000 du même échantillon, qui peuvent différer légèrement du recensement exhaustif

■ La présente publication porte sur le champ des exploitations orientées principalement vers la viticulture, c'est-à-dire dont la marge brute standard provenant de la vigne dépasse les deux tiers de la marge brute standard totale de l'exploitation. Ces exploitations sont qualifiées de principalement viticoles ou viticoles dans le texte. Cette publication prend en compte l'ensemble des exploitations viticoles ayant leur siège en Champagne viticole, c'est-à-dire dans l'un des cinq départements où l'on trouve du vignoble avec l'appellation Champagne. Les quelques exploitations viticoles de

Haute-Marne qui produisent du raisin pour la cuve hors appellation en font également partie.

■ **L'exploitation agricole ou viticole** est une unité économique à gestion unique qui participe à la production agricole. Elle répond à l'un des critères de dimension suivants : avoir au moins un hectare de superficie agricole utilisée, ou 20 ares de cultures spécialisées, ou encore 5 ares de vignes en AOC Champagne, ou bien posséder un autre élément de production supérieur à un minimum (une vache, dix ruches ...).

■ **L'exploitation agricole ou viticole professionnelle** satisfait à deux conditions supplémentaires. Sa dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 11 hectares de blé ou 21 ares de vignes AOC en Champagne-Ardenne. La quantité de travail qui lui est apportée est au moins égale à 0,75 unité de travail annuel (UTA), soit celle d'une personne travaillant à trois quarts de temps pendant une année.

### Définitions

**Les actifs agricoles** sont les actifs familiaux, les salariés permanents et les salariés saisonniers ou occasionnels.

**Les actifs familiaux** comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants et les membres de leur famille ayant une activité agricole, quelle que soit sa durée.

**Les exploitants** correspondent à l'ensemble chefs d'exploitation et coexploitants.

**Les salariés permanents** effectuent un travail régulier tout au long de l'année, quelle que soit sa durée.

**Les salariés saisonniers ou occasionnels** ont travaillé, parfois à temps partiel, pendant une partie seulement de la campagne agricole.

**Unité de travail (UTA)** : 1 UTA équivaut au travail d'une personne à plein temps pendant une année, soit 1 600 heures annuelles.

**Orientation technico-économique (OTEX)** : classification européenne des exploitations, déterminée par le poids relatif des marges brutes standard (MBS) des différentes productions dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Celle-ci est déterminée par pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients régionalisés de MBS.

**Dimension économique** : elle est mesurée par la marge brute standard totale de l'exploitation. Elle s'exprime en unité de dimension européenne (UDE). 1 UDE équivaut à 1 200 écus soit l'équivalent de 2,6 ares de vignes AOC en Champagne-Ardenne.

Pour en savoir plus :

- Agreste primeur, Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2007, n° 215 - octobre 2008
- Des données en ligne sur : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Agreste Champagne-Ardenne n° 9 - Septembre 2008



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique  
et économique  
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes  
51037 Châlons-en-Champagne cedex  
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57  
E-mail : [srise.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr)

Directeur de publication : J.P. Alloy  
Rédacteur en chef : O. Colin-Schoellen  
Rédaction : N. Viatte  
Composition : M. Lallement  
Impression : Imprimerie LEDUCQ  
Dépôt légal : à parution - ISSN : 1249-5891  
Prix : 2,50 euros